

Diagnostic préimplantatoire Mercredi 01 avril 2015

Les opposants ne veulent pas d'une sélection d'êtres humains

Par Magalie Goumaz berne

Un comité interpartis s'oppose à l'introduction en Suisse du diagnostic préimplantatoire pour les couples stériles ou porteurs d'une maladie héréditaire. Le débat sera médical et éthique

Des mains portant des gants chirurgicaux qui déchirent en deux la photo d'une fillette trisomique. Telle est l'image que le comité opposé à l'introduction en Suisse du diagnostic préimplantatoire (DPI) utilisera pour sa campagne. Les citoyens devront se prononcer le 14 juin sur ce changement constitutionnel.

Le débat qui commence sera assurément plus éthique et médical que politique. Car la question posée est complexe et dépasse les traditionnels clivages: les couples stériles ou présentant des risques génétiques d'avoir un enfant atteint d'une grave maladie héréditaire doivent-ils être autorisés à faire tester les embryons conçus in vitro avant leur implantation dans l'utérus de la mère? Le Conseil fédéral et le parlement veulent offrir cette possibilité aux parents. Mais les partis sont très divisés sur la question. Des représentants de l'UDC, du PDC, du PS, du PEV, du PBD et de l'UDF ont ainsi formé un comité d'opposition, lequel a présenté ses arguments mardi à Berne.

Tous ont la même crainte: que l'autorisation du DPI en Suisse ouvre la porte à l'eugénisme. «Chaque vie a la même valeur et il faut protéger ce précepte. Je ne veux pas qu'on puisse sélectionner ceux qui méritent de vivre et ceux qui ne le méritent pas», déclare ainsi Christian Lohr (PDC/TG), lui-même invalide. Et les opposants de craindre déjà la pression qui pourrait s'exercer sur tous les parents qui mettent au monde un enfant avec un handicap, voire sur les personnes âgées dans une société qui les considèreraient toujours plus comme une charge. La conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach (PDC/FR) a aussi rappelé que le DPI ne permet pas de tester toutes les maladies connues ayant un facteur génétique. «Il ne garantit pas un enfant sain», a-t-elle déclaré.

«Un terrain glissant»

Mais à la question de fond qui sera posée le 14 juin prochain, s'ajoute d'ores et déjà celle de la manière dont la Suisse pourrait appliquer le DPI. Car la loi d'application a déjà été votée par le parlement et telle qu'elle a été conçue, elle renforce encore les convictions du comité d'opposition à ce changement constitutionnel. Car les parlementaires se sont montrés plus souples que le Conseil fédéral lui-même. Le conseiller national Dominique de Buman (PDC/FR) parle d'un «terrain glissant». Et met en garde: «On nous dit que l'article constitutionnel est de portée générale. Mais comme la loi d'application est déjà sous toit, elle nous permet de nous rendre compte de ses dangers.» Et le conseiller national de citer le nombre d'embryons qui pourraient être développés, soit 12 au lieu des 8 préconisés par le Conseil fédéral. «Et on ne sait pas ce qu'on va en faire. S'il reste 11 embryons après l'implantation, ce ne sera pas 11 enfants plus tard. On va les éliminer», relève-t-il. Il rappelle aussi que durant le débat aux Chambres déjà la question a été soulevée de ne pas limiter le nombre d'embryons dans la loi.

A quand le «bébé à la carte», lance encore le vice-président du PDC, craignant que le DPI, après avoir été autorisé pour la recherche de maladies héréditaires et d'anomalies chromosomiques, le soit pour

rechercher d'autres propriétés physiques et intellectuelles. «Dans le projet de loi, aucune limite philosophique et intellectuelle n'a été posée», déplore Dominique de Buman.

Le comité interpartis «Non au DPI» avertit déjà que si le changement constitutionnel est accepté le 14 juin par les citoyens, il s'engagera dans un référendum contre la loi d'application. Le peuple suisse pourrait ainsi être appelé à voter deux fois sur le DPI. «Et l'opposition sera encore plus forte contre la loi que contre le changement constitutionnel», prévient Dominique de Buman.

Car les opposants ne rejettent pas le DPI en tant que tel. Tout comme de nombreuses organisations actives dans le domaine du handicap, ils souhaiteraient davantage de garde-fous.

LE TEMPS © 2015 **Le Temps SA**